

Enregistrement des activités courantes

Entreprise BULOT

Objectifs :

- Calculer la TVA due selon le régime du réel normal,
- Traiter les opérations spécifiques : reversement de TVA, complément de déduction, livraison à soi-même d'immobilisation, livraisons intracommunautaires, acquisitions intracommunautaires, exportations, achats de biens, acquisitions d'immobilisations
- Tenir compte des éventuels crédits de TVA,
- Mettre en œuvre les techniques d'arrondis éventuels,
- Enregistrer les écritures relatives à la TVA à la fin du mois,
- Présenter la déclaration de TVA modèle CA3.

Pré-requis : Cours et TD sur l'enregistrement des opérations courantes.

Matériel nécessaire :

- Pan de comptes,
- Tableur Excel,
- Sujet sur document ou à l'écran,
- Tableaux vides (documents ou tableaux Excel).

Possibilités d'utilisation :

- Sujet du TD au format Word,
- Balance au format Excel,
- Utilisation ou non des tableaux fournis au format Excel,
- Sujet possible pour un contrôle.

Corrigé : Disponible (fichiers Excel).

Déroulement :

- 1°) Rappeler pourquoi et comment s'effectuent les arrondis en matière de déclaration de TVA.
- 2°) Evaluation de la TVA à décaisser ou du crédit de TVA.
- 2°) Enregistrement des écritures relatives à la TVA à la fin du mois et lors du règlement.
- 3°) Présentation de la déclaration de TVA, modèle CA3.

Durée :

Environ 1 à 2 heures selon les supports utilisés et niveau d'autonomie de l'étudiant.

TABLE DES MATIERES

1. Enoncé.....	3
2. Travail à faire.....	3
3. Documents.....	4
3.1. Document 1.	4
3.2. Document 2.	4
4. Annexes.	5
4.1. Annexe 1.....	5
4.2. Annexe 2.....	6
4.3. Annexe 3.....	7
4.4. Annexe 4.....	8
4.4.1. Page 1.....	8
4.4.2. Page 2.....	9

1. Enoncé.

La **Société BULOT** fabrique des composants électroniques qu'elle vend à des assembleurs installés en France, en Europe et à l'étranger, hors des frontières européennes.

Au cours du mois de mars elle a réalisé un certain nombre d'opérations soumises, pour la plupart d'entre elles à la TVA au taux normal.

La TVA à décaisser est payée le 15 du mois suivant.

On vous communique les documents et annexes suivants :

- Document 1 : Opérations réalisées au cours du mois de mars.
- Document 2 : Traitement des arrondis fiscaux.
- Annexe 1 : Tableau d'analyse des opérations du mois de mars.
- Annexe 2 ; Tableau d'évaluation de la TVA nette due.
- Annexe 3 : Bordereaux de saisie.
- Annexe 4 : Déclaration de TVA modèle CA.

2. Travail à faire.

1°) Rappeler pourquoi et comment s'effectuent les arrondis en matière de déclaration de TVA.

2°) Evaluer le montant de la TVA à décaisser au titre du mois de mars.

3°) Etablir la déclaration de chiffre d'affaires (CA3) au titre du mois de mars (annexe à compléter).

4°) Enregistrer au journal l'écriture relative à la déclaration de TVA de mars.

5°) La TVA due est versée au Trésor Public, par chèque bancaire, le 20 avril. Enregistrer l'écriture relative à ce règlement.

3. Documents.

3.1. Document 1.

Opérations réalisées au cours du mois de mars – Société BULOT	
Opérations réalisées	Montant HT
Chiffre d'affaires (HT) :	
Ventes de composants en France	423 045,35
Ventes de composants en Hollande et en Pologne	156 734,67
Ventes de composants en Tunisie et au Brésil	95 398,45
Opérations soumises à la TVA :	
Installation par le personnel d'une chaîne d'assemblage automatisée pour les besoins de l'entreprise avec mise en service	60 000,00
TVA antérieurement à reverser :	8 000,00
Achats de biens et services (H T) :	
Achats de fournitures en France	323 429,56
Achats de matières et autres approvisionnements en Roumanie	85 294,38
Acquisitions de biens immobilisés (H T) :	
Acquisition d'un équipement industriel auprès d'un fournisseur installé au Danemark et identifié	47 952,67
Acquisition d'un matériel informatique auprès d'un fournisseur français	22 457,24
COMPLEMENT DE DEDUCTION DE TVA sur immobilisation :	2 000,00
Report du crédit de TVA du mois précédent :	16 122,00

3.2. Document 2.

Traitement des arrondis fiscaux – Société BULOT
Extrait de la notice n° 3310 NOT – CA 3 pour remplir la déclaration n° 3310 CA3 et ses annexes, consultable sur www.impots.gouv.fr .
« La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. »
Conséquences comptables des arrondis fiscaux :
<ul style="list-style-type: none">• Le montant de la TVA à décaisser (ou du crédit de TVA à reporter) provient de la déclaration CA3 avec des montants arrondis.• L'équilibre de l'écriture est réalisé au débit par le compte 658 Autres charges de gestion courante ou au crédit par le compte 758 Autres produits de gestion courante.

4. Annexes.

4.1. Annexe 1.

Opérations réalisées au cours du mois de mars – Société BULOT			
Opérations réalisées	Montant HT	TVA	Nature des opérations réalisées Conséquences fiscales pour la TVA
CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)			
Ventes de composants en France			
Ventes de composants en Hollande et en Pologne			
Ventes de composants en Tunisie et au Brésil			
OPERATIONS SOUMISES A LA TVA			
Installation par le personnel d'une chaîne d'assemblage automatisée pour les besoins de l'entreprise avec mise en service			
TVA ANTERIEUREMENT DEDUITE A REVERSER			
ACHATS DE BIENS ET SERVICES (H T)			
Achats de fournitures en France			
Achats de matières et autres approvisionnements en Roumanie			
ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILISES (H T)			
Acquisition d'un équipement industriel auprès d'un fournisseur installé au Danemark et identifié			
Acquisition d'un matériel informatique auprès d'un fournisseur français			
COMPLEMENT DE DEDUCTION DE TVA sur immobilisation			
REPORT DU CREDIT DE TVA DU MOIS PRECEDENT			

4.2. Annexe 2.

Evaluation de la TVA nette due - Société BULOT					
Opérations du mois de mars	Taux	Montants HT	Montant HT Arrondis	TVA sans arrondi	TVA avec Arrondis
Ventes en France					
Livraisons intracommunautaires					
Exportations					
Livraison à soi même					
TVA COLLECTEE (1)					
Acquisitions intracommunautaires d'ABS					
Acquisitions intracommunautaires d'immobilisations					
TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE (2)					
TVA A REVERSER (3)					
TOTAL TVA DUE (4) = (1) + (2) + (3)					
Achats d'ABS France					
Acquisitions intracommunautaires d'ABS					
TVA DEDUCTIBLE sur ABS (5)					
Acquisitions d'immobilisations en France					
Acquisitions intracommunautaires d'immobilisations					
TVA DEDUCTIBLE sur IMMOBILISATIONS (6)					
COMPLEMENT DE DEDUCTION (7)					
REPORT DU CREDIT PRECEDENT (8)					
TOTAL TVA DEDUCTIBLE (9) = (5) + (6) + (7) + (8)					
TVA A DECAISSER du mois (4) - (9)					
OU CREDIT DE TVA A REPORTER					

4.4. Annexe 4.

4.4.1. Page 1.



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

@internet-DGFIP
N° 3310-CA3



N° 10963 *18
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art.287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION
Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception Enregistrer sous...

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée **au plus tard le**

Identification du destinataire
Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayez les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)						
N° d'identification de l'établissement (SIRET)						

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1653 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre) 0005

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : Signature :

Téléphone :
Case à cocher

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation* :

*Joindre l'imprimé N°3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	Pénalités
	N° PEC.....	Taux 5 % 1005
	N° d'opération.....	Taux 1% 1006
		Taux 1% 1007

• Si vous payez par **chèque** : utiliser un chèque berré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.
 • Si vous payez par virement(s), **précisez-en le nombre** →

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

4.4.2. Page 2.

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	0979	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	06	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisées auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations (Important - cf. notice)	0036	7B	Régularisations (Important - cf. notice)	0039

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %	0207			
09	Taux réduit 5,5 %	0105			
9.B	Taux réduit 10 %	0151			
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12					
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A. </div>			16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
			17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
			18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0036
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations		0703		
20	Autres biens et services		0702		
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée (cf. notice))		0059		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %	<input type="text" value=""/>			
			23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
			24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 296 A du code général des impôts)	0709
CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3619 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	30	Sommes à imputer, y compris acompte congés	9989
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	31	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	9999
			AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29 – 30 + 31)	9991
			32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (fournitures de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à soumettre auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA3).